

# RAPPORT au CONSEIL DEPARTEMENTAL



Réunion du 15 janvier 2019

## A - Finances et Solidarité Territoriale

### BUDGET PRIMITIF 2019 EQUILIBRE GENERAL du BUDGET

Le Budget Primitif 2019 s'inscrit dans le prolongement de la politique budgétaire exigeante mise en œuvre depuis des années afin de préserver la capacité d'action du Département. Son équilibre exige un pilotage rigoureux compte tenu d'une part du contexte de lourde contrainte des dépenses sociales dont la dynamique non maîtrisable continue d'exercer une forte pression et, d'autre part, de l'encadrement des dépenses dont l'évolution est plafonnée à 1,2 %.

Ce contexte économique et financier pénalise considérablement les marges de manœuvre de nos collectivités et les mesures gouvernementales concernant la réforme fiscale viennent accroître les incertitudes sur nos ressources futures.

Malgré toutes ces contraintes et conformément aux orientations budgétaires, notre collectivité s'attachera de nouveau en 2019 à donner une priorité à la cohésion sociale et à investir pour l'avenir afin de permettre l'attractivité et le développement de notre territoire.

Les fondamentaux robustes de notre politique de gestion sont préservés :

- forte et durable maîtrise du niveau des dépenses de fonctionnement tout en faisant face à l'ensemble de ses obligations réglementaires, en particulier en matière d'aide sociale en faveur des populations les plus fragiles,
- priorité aux investissements en poursuivant nos efforts importants en matière d'équipements directs tout en maintenant notre soutien accru aux communes dans leurs projets d'investissement,
- sans augmentation de fiscalité alors même que le taux de taxe foncière du Département de l'Indre (16,21 %) est le plus faible des taux de la Région Centre-Val de Loire,
- sans endettement.

Le budget 2019 témoigne de la volonté du Département d'assumer pleinement ses compétences obligatoires, notamment pour répondre à la demande sociale exprimée par les Indriens, tout en préservant les interventions facultatives, qui sont tout aussi essentielles au développement équilibré du territoire et au maintien de la cohésion sociale.

A travers ces actions, et le vote du Budget Primitif, la collectivité défend plus que jamais les solidarités humaines et territoriales en garantissant un maillage équilibré de l'offre de services à tous les habitants de l'Indre.

Le Budget Primitif 2019 s'équilibre, en dépenses et en recettes, en mouvements réels, à **258.832.141 €**.

## I - LES RECETTES

### Les dotations et compensations versées par l'État

En ce qui concerne les dotations de l'État, le projet de loi de Finances pour 2019 prévoit une stabilité du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des Départements.

Compte tenu de l'évolution des composantes de la DGF (dotation forfaitaire et dotation de fonctionnement minimale), le montant attendu pour 2019 ressortirait à **45.000.000 €**. Les chiffres définitifs ne seront connus que dans le 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

Le montant de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) est figé depuis 2008 à **1.760.017 €**.

Quant à la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) et à la Taxe intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE), qui visent à compenser les transferts de compétences issus de l'acte II de la décentralisation et de la réforme de la fiscalité directe locale, leur rendement est prévu respectivement à **31.000.000 €** et **4.000.000 €**, conformément aux progressions enregistrées ces dernières années.

Depuis la suppression de la Taxe Professionnelle, le Département perçoit le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), figé depuis 2013 à **3.553.568 €** et la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP). Cette dernière, normalement destinée à apporter aux "perdants" de la réforme de la Taxe Professionnelle, demeure intégrée dans les variables d'ajustement en 2019. Son montant devrait subir une diminution et s'établir à **4.000.000 €**.

En investissement, l'article 81 du projet de loi de Finances pour 2019, prévoit la transformation de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) des Départements en une "Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements" (DSID). La DSID serait composée de deux parts, la première destinée à soutenir les projets locaux jugés comme prioritaires, la seconde pour insuffisance de potentiel fiscal. **1.800.000 €** sont inscrits en prévision de cette dotation, montant proche de celui de la DGE qui serait encaissée en 2018.

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), qui vient compenser la charge de la TVA que la collectivité supporte principalement sur ses dépenses réelles d'investissement et qu'elle ne peut pas récupérer par la voie fiscale est prévu à hauteur de **4.900.000 €**, compte tenu de l'estimation du montant des dépenses d'investissement réalisées sur 2018.

### Les recettes fiscales

Au titre des impositions directes, le Département perçoit la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et l'Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER). Le produit global de la fiscalité directe devrait représenter **47.470.000 €**, en progression par rapport à 2018, compte tenu du coefficient d'actualisation des bases voté par le Parlement. Le produit de TFPB, estimé à 37.590.000 € résultera exclusivement de l'évolution prévisionnelle des bases dans la mesure où le taux proposé pour 2019 resterait inchangé pour la 16<sup>ème</sup> année consécutive.

En matière de fiscalité indirecte, le dynamisme des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) perçus sur les transactions immobilières ne se dément pas depuis ces dernières années. Le produit estimé pour 2019 ressort à **12.875.000 €** et ce, en conservant le maintien de notre taux à 3,8 %.

### Les Fonds de péréquation

La péréquation, créée pour réduire les inégalités de répartition de richesse, bénéficie à notre Département via deux Fonds :

- le Fonds de péréquation de CVAE : compte tenu du transfert de 25 points de CVAE aux régions, ce Fonds a subi une forte baisse qui pourrait se poursuivre en 2019 au regard de la faible évolution du produit de CVAE. Ainsi, le produit escompté serait estimé à **500.000 €**,
- le Fonds de péréquation des DMTO : jusqu'en 2017, le fort niveau des DMTO a entraîné l'alimentation à la hausse du Fonds de péréquation. En 2018, les premiers constats nationaux reflètent la fin de la progression du nombre de transactions cumulée à un prix moyen de transaction dont le montant continue de progresser mais de manière limitée. Ainsi, le Fonds de péréquation des DMTO pour 2019 pourrait atteindre une enveloppe moindre qu'en 2018. Compte tenu de ces premiers éléments, le produit à attendre au titre de ce Fonds pourrait s'établir, en 2019, à **5.800.000 €**.

Créé pour réduire les inégalités constatées entre les Départements en matière de reste à charge des 3 Allocations Individuelles de Solidarité (AIS), le Fonds de solidarité, également assis sur les DMTO, apporterait au Département de l'Indre une ressource nette de 200.000 € provenant d'un reversement de **1.300.000 €** largement réduit par une contribution à hauteur de 1.100.000 €.

Quant à la Dotation de Compensation Péréquée (DCP), correspondant aux frais de gestion de la TFPB transférés par l'État aux Départements, et qui a pour objectif de réduire la charge des AIS, elle s'élèverait, en 2019, à **5.500.000 €**.

### Les autres recettes

Une recette prévisionnelle d'emprunts de **20.500.000 €** est proposée et permet d'assurer l'équilibre de la section d'investissement de ce Budget Primitif 2019. Afin de gérer les remboursements temporaires des emprunts existants, il est nécessaire d'inscrire **11.200.000 €**.

Les autres ressources correspondent aux recettes dites "métiers" telles que les recettes liées à l'APA, la PCH, le RSA, les redevances d'occupation de la voirie départementale, les revenus des immeubles, les remboursements de rémunérations sur les personnels mis à disposition et les cessions d'immobilisations.

## II - LES DEPENSES

En fonctionnement, le Département assumera son entière responsabilité en garantissant la solidarité humaine envers les populations fragilisées et démunies, priorité de notre collectivité. Malgré ces dépenses sociales incompressibles, tout sera mis en œuvre afin de préserver une capacité d'autofinancement nous permettant de poursuivre et même de renforcer notre politique d'investissement significative. Les dépenses réelles de fonctionnement sont chiffrées à 194.112.658 €, en augmentation de 1,6 % par rapport au Budget Primitif 2018.

Concernant la section d'investissement, de nouveau en 2019, notre budget marque la poursuite de notre politique d'accélération des investissements et le renouvellement de nos efforts pour générer de l'emploi, de l'activité économique, du dynamisme pour les entreprises locales et de l'attractivité pour notre territoire tout en maintenant notre soutien volontariste aux communes.

Hors dette, ce sont 52.859.483 € qui sont ainsi inscrits en 2019 contre 49.777.490 € au Budget Primitif 2018, soit une augmentation de 6,2 %.

Les crédits de ce budget se répartissent selon les trois secteurs suivants :

Le secteur de la **Famille et de la Solidarité** demeure le cœur de l'action départementale, notre compétence fondamentale qui représente 69,8 % de notre budget de fonctionnement. Ce Budget Primitif donne la priorité aux solidarités humaines en y consacrant **139.200.657 €**, en augmentation de 2,7 % par rapport au Budget Primitif 2018, répondant ainsi aux besoins des habitants de l'Indre.

Concernant le domaine de l'Enfance et de la Famille, les crédits s'élèvent à 18.191.344 €, en hausse de 5 % par rapport au Budget Primitif 2018 afin d'assurer pleinement nos missions de prévention et de protection maternelle et infantile. L'activité de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), et notamment les placements, est en augmentation constante. Cette évolution à la hausse du nombre de jeunes accueillis est notamment liée à la problématique des Mineurs Non Accompagnés (MNA) dont l'État ne compense que très partiellement la charge.

Le budget alloué aux actions en faveur des Personnes Agées est doté de 40.620.790 € afin de prévenir et compenser la perte d'autonomie due à l'âge. "Mieux vieillir dans l'Indre", c'est la volonté et la priorité de notre collectivité qui y consacre la part la plus élevée du budget social soit 29 %, via sa politique de maintien à domicile et sa politique volontariste d'adaptation des établissements. 26.909.121 € sont dédiés à la mise en œuvre du dispositif de l'APA.

31.834.270 € de crédits sont prévus afin d'améliorer le quotidien des Personnes en situation de handicap et de les aider dans la construction de leur parcours de vie. Le volet handicap constitue une part importante du budget social, près de 23 %, et se caractérise notamment par le versement de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et par le soutien des opérations de modernisation et d'adaptation des structures d'accueil.

Avec 33.491.235 € de crédits consacrés à la politique d'insertion, le Département accompagnera les personnes touchées par la précarité dans l'emploi et favorisera l'insertion sociale et professionnelle des publics les plus fragiles. Ce poste de dépenses est en augmentation de 6,8 % par rapport au Budget Primitif 2018, compte tenu du poids croissant des allocations à verser au titre du RSA qui s'élèvent à 30.500.000 €, soit 2.700.000 € supplémentaires par rapport au Budget Primitif 2018. Les crédits destinés aux dispositifs du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD), s'élèvent respectivement à 654.628 € et 70.000 €.

Les crédits destinés à favoriser le Développement et l'Aménagement du Territoire s'élèvent à **91.815.309 €**. Pivot de l'action publique territoriale, le Département s'engage à soutenir l'économie locale et l'attractivité du territoire, à valoriser et préserver le patrimoine de l'Indre, à accompagner le monde communal dans le financement de ses projets, à poursuivre la transformation numérique de l'ensemble du département, à offrir aux collégiens tous les moyens nécessaires à leur réussite scolaire et enfin à faciliter l'accès aux pratiques sportives et culturelles. Les dépenses d'investissement de ce secteur atteignent 46.599.018 €, soit plus de 2 millions d'euros de crédits supplémentaires par rapport au Budget Primitif 2018.

Pour moderniser le réseau routier afin de le rendre sûr et sécurisé, pour désenclaver les territoires et assurer l'équité en matière de déplacements, 22.396.282 € de crédits sont inscrits à destination des travaux d'investissements routiers. En fonctionnement, pour assurer le programme d'entretien courant des chaussées, l'exploitation et la sécurité sur les routes et l'exécution du service hivernal, une somme de 5.577.295 € est prévue.

L'attractivité et le développement économique du territoire demeure une priorité. Plus d'un million de crédits y sont consacrés. Le Département s'attache à soutenir les actions en faveur de l'économie, d'une part en honorant ses engagements contractuels au titre du FDADI et, d'autre part au titre des aides financières en matière d'immobilier d'entreprises. A ce titre, une autorisation de programme de 260.000 € est votée pour permettre au Département d'intervenir financièrement en abondant de 30 % les aides à l'immobilier d'entreprises allouées par les EPCI, aides destinées à la création ou l'extension d'activités économiques.

Nous activons la mise en œuvre d'une nouvelle démarche d'attractivité innovante, nouveau défi auquel nous sommes très attachés pour valoriser l'Indre, attirer de nouveaux actifs et accueillir de nouveaux habitants, dans un cadre partenarial élargi.

L'important dispositif de lutte contre la désertification médicale, pour lequel le Département se mobilise fortement, se poursuit avec la reconduction de nos aides à l'investissement en faveur des constructions de cabinets annexes aux maisons de santé pluridisciplinaires, nos aides à la première installation de médecins généralistes, spécialistes ou de chirurgiens dentistes ainsi que nos aides aux internes en médecine en stage dans l'Indre.

1.827.420 € sont consacrés au tourisme, pour d'une part permettre le financement des actions conduites directement par le Département et, d'autre part, soutenir les différents organismes intervenant dans ce secteur sans oublier notre soutien financier à l'ADTI, acteur majeur de la politique touristique menée sur l'ensemble de notre territoire.

Dans le domaine de l'aménagement numérique, garantir l'équité territoriale et poursuivre la transformation numérique de l'ensemble de notre département pour répondre aux besoins des citoyens et des entreprises reste une mission fondamentale. Le Département accompagnera de nouveau le Syndicat Mixte RIP36 dans l'important programme de déploiement du très haut débit par la fibre jusqu'à l'abonné (FttH) dans le cadre du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique avec un financement prévu à hauteur de 3.250.000 €.

Concernant la sécurité des personnes et des biens, au-delà de la contribution réglementaire en fonctionnement qui s'élève à 7.126.262 €, le Département poursuivra ses efforts via sa politique volontariste de soutien à l'investissement du Service Départemental d'Incendie et de Secours. A cet effet, une subvention exceptionnelle d'investissement de 2.000.108 € est prévue, permettant au SDIS le financement des opérations de restructuration et réhabilitation des centres de secours et de l'état-major.

Premier partenaire des communes, notre collectivité poursuivra ses investissements indirects toujours volontaires en faveur de la voirie communale et du patrimoine communal. Le Département marque ainsi sa détermination à assumer pleinement son rôle en matière de solidarité territoriale. Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, le FAR et le FDAU seront augmentés de 2 %. Ce sont plus de 4 millions d'euros de crédits qui sont votés dans le cadre de nos différents Fonds que sont le FAR, le FDAU, l'électrification rurale, l'aide au maintien des activités commerciales en zone rurale et le Fonds patrimoine.

Le Département s'implique pour l'environnement, auquel il consacre 2.097.400 €. Il s'agit, d'une part des financements accordés dans le cadre de la politique des espaces naturels sensibles et, d'autre part des subventions attribuées au titre du Fonds départemental de l'eau permettant de soutenir financièrement les travaux d'alimentation en eau potable et les travaux d'assainissement des eaux usées des communes rurales.

3.266.205 € de crédits en investissement sont dédiés au secteur du sport qui conserve le soutien du Département. Sont reconduites les aides dans le cadre des Fonds thématiques des travaux d'équipements sportifs et socio-culturels, de rénovation et de réhabilitation des équipements sportifs et de la valorisation des espaces, sites et itinéraires.

859.039 €, c'est le montant de crédits de fonctionnement voté pour dynamiser le mouvement sportif, promouvoir et développer les disciplines en accompagnant les comités et associations sportifs de l'Indre sans oublier le sport scolaire. De nouveau en 2019, notre collectivité renforce son soutien en augmentant de 1 % l'enveloppe du FAR et les enveloppes en faveur des associations locales sportives et d'éducation populaire des communes de CHÂTEAUX, DEOLS et ISSOUDUN.

La politique menée dans le domaine de la culture et de la vie associative illustre l'intérêt porté par le Département à ce secteur qui joue un rôle majeur dans la cohésion sociale sur le territoire. Les crédits en faveur des actions de promotion de la musique, de la danse, du théâtre, des activités artistiques, du développement de la lecture et de l'animation culturelle sont maintenus et s'élèvent à 2.288.745 €.

Le Département se mobilise et poursuit ses efforts dans le domaine de l'éducation avec pour objectif la réussite de nos jeunes collégiens, au cœur de notre compétence. Tout sera mis en œuvre pour créer les meilleures conditions d'enseignement pour nos adolescents, pour que chacun ait toutes les chances et les moyens nécessaires à sa réussite scolaire.

6.200.000 € de crédits sont destinés aux travaux dans les collèges afin d'achever la modernisation de l'ensemble de nos établissements. La totalité des investissements relatifs aux collèges s'élèvent à 7.858.000 € et comprennent, au-delà des programmes de travaux, les acquisitions de matériels informatiques, de mobilier ainsi que l'architecture informatique des collèges, programme qui mobilisera 990.000 € de crédits en 2019. Le Département assure également le fonctionnement des collèges conformément aux engagements pris.

Au titre des transports scolaires, le Département n'intervient que pour le transport spécial des élèves handicapés pour lequel une somme de 496.000 € est inscrite.

Par ailleurs, bien que le domaine de l'enseignement supérieur ne relève pas de notre champ de compétences obligatoires, notre collectivité interviendra, à hauteur de 636.849 €, pour que subsiste dans l'Indre un enseignement supérieur indispensable qui réponde aux besoins des étudiants cherchant une offre de qualité, proche et accessible. Nous poursuivrons nos dispositifs d'attribution de bourses d'enseignement supérieur et maintiendrons notre participation à l'ADESI et à l'ESPE, associations oeuvrant dans le domaine universitaire.

Les crédits relatifs aux **Moyens d'Administration et de Gestion Financière** s'élèvent à **27.816.175 €**.

Le Département consacrera 14.471.034 € aux moyens d'administration comprenant les investissements nécessaires à la réhabilitation du patrimoine départemental ainsi que les dépenses liées aux moyens humains et matériels.

Enfin, les crédits propres à la *gestion financière* s'élèvent à 2.145.141 € hors remboursement temporaire d'emprunt et correspondent à l'annuité de la dette et aux dépenses imprévues.

Je vous propose d'approuver le projet de Budget Primitif pour 2019 qui vous est soumis en adoptant la délibération suivante :

**Le CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M 52 sur la comptabilité des Départements,

**DECIDE :**

**Article unique.** - Le Budget Primitif de l'exercice 2019 est adopté pour un montant s'équilibrant, en dépenses et en recettes, à la somme de **258.832.141 €** en mouvements réels et à la somme de **312.236.714 €** en mouvements budgétaires.

  
Serge DESCOUT